



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 18 juillet 1968
à 15 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Point 14 de l'ordre du jour:

Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth (*suite*) 107

Président: M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth (E/4491, E/4493, E/4497, E/4498, E/4499, E/4560; E/L.1218 et Rev.1, E/L.1219, E/L. 1221) (*suite*).

1. M. NAYERI (Iran) a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales ainsi que celle du Directeur du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth. La délégation iranienne est particulièrement impressionnée par les réalisations de la CEAE0 et rend hommage à son Secrétaire exécutif, U Nyun, dont la compétence et le dynamisme ont contribué pour beaucoup au succès de ces activités. A l'heure actuelle, la raison qui a été à l'origine de la création des commissions économiques régionales, à savoir, permettre grâce à des efforts collectifs d'atteindre plus rapidement les objectifs du développement, reste toujours valable. L'Iran a toujours approuvé les activités de la Commission ainsi que l'ordre de priorité adopté dans les plans et les projets de la CEAE0. La délégation iranienne appuie donc les résolutions contenues dans le rapport.
2. D'après le Secrétaire exécutif de la CEAE0, les pays de la région ont atteint, au cours des deux dernières années, un taux de croissance de 8 %, ce qui autorise de grands espoirs pour l'avenir. Le rapport de la CEAE0 montre que la Commission a adopté une attitude pleine de sagesse et de réalisme à l'égard des problèmes qui se posent aux pays membres et à l'ensemble des pays en voie de développement où qu'ils se trouvent. Par exemple, pour surmonter le principal obstacle au développement de ces pays, qui est la détérioration constante des termes de l'échange, la CEAE0 a créé un centre de promotion commerciale. Un autre exemple du réalisme de la CEAE0 est fourni par l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques, qui recherche activement des solutions aux problèmes de la planification du développement dans la région.
3. Toujours en ce qui concerne la formation, mais dans un domaine différent, l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies avait organisé des stages à l'intention de diplomates de pays en voie de dévelop-

pement. Le représentant de l'Iran estime qu'il aurait mieux valu concentrer les efforts de formation sur le développement économique.

4. Par ailleurs, le représentant de l'Iran désire informer le Conseil que le premier tronçon (frontière turque - Téhéran), de la route prioritaire qui doit relier la frontière turco-iranienne à Singapour, vient d'être ouvert à la circulation. Cette réalisation est la modeste contribution de l'Iran à l'établissement d'un réseau de communications qui permettra une meilleure compréhension entre les pays et les peuples de la région. Le représentant de l'Iran désire également rappeler aux membres du Conseil que la deuxième Foire internationale d'Asie se tiendra à Téhéran du 5 au 24 octobre 1969 et il invite les pays membres des Nations Unies à participer à cette manifestation internationale.

5. Enfin, la délégation iranienne est en principe favorable au projet de résolution de la Suède (E/L.1218). Elle estime toutefois, avec d'autres délégations, que ce projet devrait d'abord être soumis au Comité de coordination.

6. M. ROUAMBA (Haute-Volta) regrette que le temps manque pour examiner en profondeur les problèmes internes qui existent dans les régions desservies par les commissions économiques régionales. Les rapports de ces commissions reflètent bien la situation dans les différents continents. La délégation voltaïque avait éprouvé certaines inquiétudes en ce qui concerne la coordination des activités des différentes commissions économiques régionales, mais les résultats positifs des réunions des secrétaires exécutifs l'ont rassurée. Les commissions économiques régionales sont parmi les meilleures créations de l'ONU. Elles ont entrepris avec succès une décentralisation qui se traduit par de nombreuses réunions en dehors de leur siège; elles ont déployé des efforts en vue de coordonner leurs activités avec celles des autres organes et institutions des Nations Unies. Quant au rapport du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, il donne une idée de la complexité des problèmes qui existent dans cette région où se posent des problèmes de bon voisinage.

7. Venant ensuite au rapport de la CEA (E/4497), M. Rouamba félicite le Secrétaire exécutif de la CEA de son exposé (1544^e séance) et constate que la Commission a de lourdes responsabilités car il se pose en Afrique des problèmes ardu. Les vues exprimées dans le rapport de la CEA au sujet des problèmes du développement en Afrique et de la deuxième Décennie du développement coïncident avec celles de la délégation voltaïque. La CEA n'a que 10 ans d'existence, mais ses réalisations n'ont rien à envier à celles de ses deux aînées; elle a mis au point une formule de décentralisation sous-régionale, créé un organisme intergouvernemental permanent,

encouragé la coopération économique entre diverses sous-régions; elle s'est préoccupée de la planification du développement; elle a mis l'accent sur le développement et la modernisation de l'agriculture et a fait preuve d'initiative dans bien d'autres domaines. La CEA doit poursuivre ses efforts pour encourager la coopération entre les nouveaux Etats africains qui sont passés de 8 à 39 en 10 ans.

8. En ce qui concerne le projet de résolution, la délégation voltaïque désire figurer parmi les auteurs de ce projet, et elle accepte les modifications qui ont été proposées.

9. M^{lle} HARELI (Observateur d'Israël), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, tient à rappeler que le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth relève du Secrétariat du Siège et ne peut donc être comparé au secrétariat d'une commission économique régionale, car il n'est pas dirigé par un organe régional intergouvernemental. Le rapport présenté par le Bureau reflète l'opinion du Secrétaire général mais pas nécessairement celle des gouvernements de la région. Il convient donc de l'examiner de la même façon que les autres rapports présentés par le Secrétaire général. Le Gouvernement israélien regrette qu'il n'existe pas de commission économique régionale pour le Moyen-Orient; il est prêt à tout moment à collaborer à la création d'une telle commission. Le Gouvernement israélien estime lui aussi que tout programme de coopération régionale dépend d'une collaboration efficace entre les pays voisins et il espère qu'une telle collaboration deviendra une réalité au Moyen-Orient.

10. M. EL-BOURI (Libye) félicite les secrétariats des commissions économiques régionales, ainsi que le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, de leur activité inlassable. A la veille de la deuxième Décennie du développement, et compte tenu de l'expérience de la première Décennie, il convient de renforcer le principe de la décentralisation qui permettra aux commissions économiques régionales de disposer d'une plus grande liberté d'action, mais il convient aussi de renforcer la coordination entre les commissions et les institutions spécialisées. La délégation libyenne est heureuse d'apprendre que les commissions régionales sont maintenant dotées des moyens appropriés et qu'elles joueront un rôle important dans la deuxième Décennie du développement. Etant donné la diversité des régions, il est naturel que chaque commission ait un ordre de priorité distinct.

11. Pour ce qui est de l'Afrique, le Secrétaire exécutif de la CEA a bien mis en évidence la nature des difficultés auxquelles se heurtent les pays africains dans les domaines économique et social. Il a insisté sur l'importance de l'agriculture dans le processus du développement en Afrique et sur la nécessité de moderniser les systèmes et les méthodes agricoles tout en encourageant la création des petites industries. A cet égard, le centre consultatif sous-régional des petites industries, créé récemment à Niamey, est une excellente initiative. La délégation libyenne accueille favorablement les efforts en vue d'encourager le développement de la coopération

économique entre les différentes sous-régions d'Afrique et la création à cet effet d'un organisme intergouvernemental permanent. La création de deux communautés économiques, pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est respectivement, et l'aide fournie aux organismes créés en Afrique du Nord, montrent que la CEA poursuit une politique pratique qui répond aux exigences du continent. Il faut également mentionner les services que la CEA a rendus au Comité permanent consultatif maghrébin en procédant à la demande de celui-ci à diverses études et en rassemblant des données d'intérêt sous-régional. Ce sont les pays qui ont récemment accédé à l'indépendance qui ont le plus besoin de l'aide des Nations Unies et c'est en Afrique qu'ils sont les plus nombreux. Il faut donc accorder à la CEA toute l'aide voulue pour lui permettre d'accélérer le processus de développement économique et social du continent et de surmonter les difficultés immenses auxquelles elle se heurte.

12. En dernier lieu, le représentant de la Libye déclare qu'il appuiera le projet de résolution.

13. M. BENLER (Turquie) remercie les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de leurs exposés sur les activités des commissions, qui tendent principalement à encourager la coopération entre les pays membres d'une région donnée. La délégation turque se félicite également de voir que les secrétaires exécutifs se préoccupent de coordonner leurs activités respectives.

14. En tant que membre de la CEE, le Gouvernement turc est heureux de voir M. Stanovnik prendre la direction des travaux de cette commission. M. Stanovnik a fait une analyse extrêmement lucide des activités de la CEE. La délégation turque partage son avis notamment en ce qui concerne les résultats constructifs de la vingt-troisième session de la Commission, qui permettront d'intensifier les relations entre l'Est et l'Ouest et aussi de développer l'économie des pays membres de la CEE grâce à une coopération économique et commerciale intensifiée dont les effets bienfaisants s'étendront aux pays tiers. Le Gouvernement turc accueille favorablement le fait que la CEE envisage de se pencher davantage sur les problèmes des pays économiquement moins développés de l'Europe. Ces pays présentent une caractéristique commune, à savoir: tous se trouvent au stade du « décollage » dans leur développement économique. En conséquence, au cas où la CEE intensifierait son programme d'action en faveur des pays en question, il en résulterait des effets bienfaisants non seulement pour ceux-ci, mais également pour des pays tiers ayant le même niveau économique dans d'autres régions.

15. Le représentant de la Turquie accueille favorablement le projet de résolution et n'a aucune objection à ce qu'il soit renvoyé au Comité de coordination pour examen approfondi.

16. M. KRALIK (Tchécoslovaquie) estime qu'il est difficile d'être satisfait des relations passées des commissions économiques régionales, car les tâches qui se sont accumulées et la nécessité d'entreprendre d'urgence de nouveaux projets à l'échelon international exigent encore un immense effort de coopération. En tant que

pays membre de la CEE, la Tchécoslovaquie désire faire quelques suggestions quant à l'orientation future des travaux de la Commission. La CEE devra avant tout se préoccuper de promouvoir la coopération entre tous les pays d'Europe, le développement de la coopération internationale et régionale dans les domaines de la science et de la technique, l'utilisation en commun des ressources naturelles et énergétiques, la mise en place d'une infrastructure régionale ainsi que le développement du commerce international. Ces idées figuraient d'ailleurs dans le mémoire présenté à la CEE par la délégation tchécoslovaque il y a quelques années. Le développement du commerce Est-Ouest, la coopération industrielle et la coopération scientifique et technique sont bien entendu très importants mais ne constituent pas l'aspect le plus significatif des activités de la Commission. Lorsque l'on aura atteint un certain niveau dans la coopération internationale, il faudra relier plus étroitement les activités spécialisées de la Commission aux travaux des institutions spécialisées, vraisemblablement de la façon indiquée par le secrétariat de la FAO et en s'inspirant des propositions du Secrétaire général dans sa déclaration. Cependant, les organes régionaux réalisent un travail irremplaçable, à savoir la planification du développement économique des régions en tant qu'entités séparées de production et de consommation. Ce travail exige des données statistiques, des plans nationaux de développement, des méthodes perfectionnées de planification et de programmation économiques, des politiques scientifiques à l'échelon national, etc. Comme, jusqu'à présent, ces conditions ne sont réunies que dans les pays industriellement avancés, on comprend que la CEE, qui s'occupe de la région du monde la plus avancée sur le plan économique et technique, ait progressé davantage dans cette voie que toute autre commission régionale. La situation favorisée de la CEE tient peut-être également à ce que l'Europe ne se heurte plus, dans les domaines de l'alimentation, de l'éducation ou de l'industrialisation, aux difficultés que connaissent les anciennes régions coloniales et les jeunes Etats du tiers monde.

17. La révolution scientifique et technique, dans laquelle l'Europe est aujourd'hui entrée, peut contribuer à accélérer considérablement le développement économique sur les autres continents. On sait que la Commission collabore déjà étroitement avec la CEAE, la CEPAL et la CEA; elle a notamment, avec leurs secrétariats, effectué des études sur le marché mondial du minerai de fer, les tendances du marché des produits chimiques dans les pays en voie de développement, etc. Dans le domaine du commerce, la CEE collabore avec les autres commissions régionales depuis le commencement de la décennie — on sait le rôle qu'elle a joué dans la préparation de la première session de la CNUCED et du Colloque international sur le développement industriel qui a eu lieu à Athènes en 1967.

18. L'importance du facteur humain dans le développement, que le Secrétaire général a soulignée, est au premier plan des préoccupations actuelles de la CEE. Pour les pays en voie de développement, disposer d'un nombre suffisant de cadres scientifiques et techniques

est une nécessité; c'est pourquoi le secrétariat de la CEE s'occupe activement du placement de boursiers de l'assistance technique dans les pays de la région, et de la formation de boursiers dans le cadre de projets du PNUD: des programmes de ce genre ont été organisés à l'intention de 100 boursiers environ, pour 53 projets intéressant 35 pays de toutes les régions en voie de développement.

19. La révolution scientifique et technique exige que les nations associent leurs efforts dans le cadre de projets internationaux de plus en plus vastes, en mettant en commun leurs ressources intellectuelles et financières. Dans des domaines tels que l'énergie, l'exploitation des matières premières, la recherche agricole, une coopération de ce genre est de plus en plus nécessaire, au-delà des divergences de systèmes économiques et politiques; c'est pourquoi le représentant de la Tchécoslovaquie espère que les discussions que le Conseil consacre à ce point de l'ordre du jour donneront lieu à de nouvelles mesures de nature à intensifier l'activité de toutes les commissions régionales et à renforcer leur coopération.

20. M. Kralik note enfin qu'étant donné les exigences de la coopération internationale il est regrettable que la République démocratique allemande se trouve toujours dans l'impossibilité de participer de plein droit aux activités de la CEE.

21. M. CLAMOUNGOU (Tchad) est reconnaissant au Secrétaire exécutif de la CEA de la clarté avec laquelle il a exposé les problèmes qui se posent en Afrique; le Secrétaire exécutif a fait un certain nombre de propositions constructives pour résoudre ces problèmes, et le représentant du Tchad espère que les observations qu'il a présentées au sujet de la production agricole en particulier seront entendues par les gouvernements.

22. L'action régionale est effectivement le meilleur moyen que les pays d'Afrique aient à leur disposition, mais il faut éviter une prolifération d'organismes qui gênerait l'efficacité de cette action pendant la deuxième Décennie. Toujours à propos de la deuxième Décennie, M. Clamoungou estime, comme le représentant de la Haute-Volta, que l'on devrait fixer un nombre limité d'objectifs précis susceptibles d'assurer le démarrage des économies embryonnaires d'Afrique.

23. Il est regrettable que le rapport de la CEA ne fasse pas assez de place aux efforts déployés dans la partie la moins développée du continent, l'Afrique centrale, Il faudrait citer ici la création de la Commission du bassin du Tchad, qui groupe quatre Etats riverains, et celle de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, organisation de caractère aussi bien économique que politique. Il faut aussi souhaiter que la CEA se penche davantage sur les problèmes des pays de cette sous-région.

24. Par ailleurs, il faudra qu'en Afrique, continent où les techniciens font gravement défaut, les experts des Nations Unies jouent un rôle actif et, loin de se contenter d'un simple rôle de liaison, collaborent étroitement avec les gouvernements.

25. La délégation tchadienne aimerait devenir coauteur du projet de résolution révisé présenté par la Haute-Volta, la Suède et le Venezuela (E/L.1218/Rev.1) qui vient d'être distribué et qui contient les amendements acceptés par la Suède. Elle ne voit pas d'inconvénient à ce que ce texte soit renvoyé au Comité de coordination si cela peut permettre de l'améliorer, et elle espère qu'en définitive il sera adopté à l'unanimité.

26. M. DARON (Belgique) estime que le renforcement des commissions économiques régionales, qui répond aux vœux du Conseil, est en harmonie avec la nécessité actuelle de la décentralisation, qui, à son avis, doit intervenir en premier lieu sur le plan géographique. La CEPAL, la CEAEO et la CEA dont la Belgique suit de près les activités dans des domaines tels que le commerce, l'industrie et surtout l'intégration régionale et subrégionale, jouent déjà un rôle irremplaçable dans l'étude des problèmes qui se posent sur leurs continents respectifs; on ne peut donc que partager l'idée exprimée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (1545^e séance), selon laquelle elles doivent être des centres d'initiative.

27. La CEE, quant à elle, joue un rôle essentiel dans l'amélioration des relations entre pays d'Europe. La Belgique, comme le Secrétaire exécutif de cette commission, envisage l'avenir avec optimisme; les tendances et les méthodes de travail nouvelles approuvées en 1967 confèrent à la CEE une vitalité nouvelle qui se reflète dans les décisions importantes prises à sa vingt-troisième session, notamment dans les domaines du commerce, de la coopération industrielle et de la science et de la technique. De plus, la CEE a pris une initiative majeure en décidant de revoir l'organisation de ses sessions et les priorités de son programme de travail, d'une manière qui est conforme à la résolution 1264 (XLIII) du Conseil en date du 3 août 1967. M. Daron espère que sous l'impulsion du nouveau Secrétaire exécutif, M. Stanovnik, cette évolution se confirmera, et que la coopération avec les autres commissions économiques régionales ira s'amplifiant.

28. Le représentant de la Belgique tient enfin à remercier la délégation suédoise d'avoir accepté des amendements au projet de résolution E/L.1218 que sa délégation avait proposés.

29. M. LAMARTINE YATES (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la coopération entre la FAO et les commissions économiques régionales, au sujet de laquelle les secrétaires exécutifs et certaines délégations ont fait des commentaires favorables, va encore s'intensifier; dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil (1532^e séance), le Directeur général de la FAO a annoncé un plan tendant à faire des secrétaires exécutifs des commissions les représentants résidents de l'organisation; ils recevraient leurs instructions du Directeur général en matière agricole, et les services des secrétariats des commissions chargés des questions agricoles seraient renforcés pour devenir des instruments de la FAO. M. Lamartine Yates estime qu'un accord à cet effet rendrait plus efficace l'action des parties; les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales ont favorable-

ment accueilli ce plan de la FAO, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture du paragraphe 9 du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs en 1968 (E/4560).

30. A propos du Programme des Nations Unies pour le développement du commerce d'exportation, M. Lamartine Yates déclare que la FAO a également fait un effort important dans le domaine commercial; elle a lié des rapports fructueux avec le Centre GATT/CNUCED du commerce international, et elle ne manquera pas d'apporter toute son aide aux centres régionaux lorsqu'ils seront créés. Incidemment, le représentant de la FAO note qu'il est paradoxal qu'une question aussi large que la promotion des exportations soit étudiée au titre du point 14 de l'ordre du jour, consacré aux commissions économiques régionales.

31. M. Lamartine Yates espère que le projet de résolution proposé par la Suède, lorsqu'il aura reçu sa forme définitive, permettra à la FAO de poursuivre dans de bonnes conditions l'effort fructueux qu'elle a entrepris dans le domaine du commerce.

32. M. BHANDARI (Inde) tient à féliciter M. Stanovnik de l'impulsion nouvelle qu'il a donnée à la CEE. Cette commission représente la majorité des pays développés, et elle peut contribuer d'une manière décisive à l'expansion du commerce des pays en voie de développement et à l'accroissement de leurs ressources extérieures.

33. A l'intérieur des régions, les commissions économiques régionales jouent maintenant un rôle si important que la question de la décentralisation ne fait même plus l'objet de débats à l'ONU. La CEPAL et la CEA ont déjà obtenu des résultats significatifs en matière de coopération régionale et subrégionale et la CEAEO elle aussi voit s'ouvrir des perspectives favorables. L'Inde, pour sa part, s'est montrée particulièrement active au sein de cette dernière commission, puisqu'elle a notamment apporté une contribution financière et consacré des études au projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, et qu'elle vient au troisième rang pour les contributions à la Banque asiatique de développement. De manière générale, l'Inde joue dans une large mesure un rôle de pays donateur, en mettant à la disposition des pays voisins des instituts de formation, des experts, des études, etc.

34. Si l'on veut que le travail de la CEAEO soit encore plus efficace, il faudra que, sur le plan extérieur, le courant de ressources financières provenant des pays développés s'intensifie, et aussi que l'ONU, pour sa part, fournisse à la Commission le personnel supplémentaire dont elle a besoin. M. Bhandari tient aussi à dire combien la fin de la guerre qui sévit en Asie du Sud-Est faciliterait la tâche de la CEAEO et le développement de la région; il espère donc que les entretiens qui ont lieu actuellement à Paris seront fructueux.

35. L'Inde s'intéresse vivement aux efforts que la CEA entreprend sur un continent riche, mais qui ne fait que s'éveiller. Elle manifeste cet intérêt en envoyant régulièrement des représentants aux sessions annuelles et aux conférences de la CEA, et elle fournit une aide dans un domaine où elle a acquis une large expérience, et où une action est particulièrement indiquée aux

premiers stades du développement: la petite industrie. Elle est toute disposée à intensifier cette aide.

36. En ce qui concerne la CEPAL, la délégation indienne se félicite particulièrement de la valeur des programmes que cette commission consacre à la mise en valeur des Antilles, aux questions démographiques et à l'intégration régionale.

37. M. Bhandari estime que les commissions économiques régionales seront les meilleurs instruments d'exécution d'une stratégie globale dans le cadre de la deuxième Décennie. Il importe donc qu'un effort soit fait pour assurer une bonne coordination entre leurs activités et celles des institutions spécialisées; cette coopération ne devra pas être conçue sur la base d'une délimitation étroite des domaines de compétence, mais bien comme une contribution de chaque organisme aux efforts des autres.

38. Abordant la question du Programme des Nations Unies pour le développement du commerce d'exportation, le représentant de l'Inde formule l'espoir que les commissions économiques régionales pourront aussi être les instruments de développement du commerce régional, et favoriser le renforcement des liens commerciaux entre régions. M. Bhandari regrette que dans les rapports de ces commissions il ne soit pas fait mention de la déclaration concertée relative à l'expansion des échanges, à la coopération économique et à l'intégration régionale entre les pays en voie de développement, adoptée lors de la deuxième session de la CNUCED [résolution 23 (II)]; des efforts ont déjà été faits pour appliquer cette déclaration sur le plan gouvernemental, et il est souhaitable qu'il en soit de même au niveau des commissions. Par ailleurs le Centre CNUCED/GATT du commerce international devrait être élargi pour se consacrer davantage à l'étude des problèmes de commercialisation, de formation de personnel et de coordination des efforts d'exportation. Le Secrétaire exécutif de la CEAEO a, à cet égard, rappelé que cette commission a décidé de créer un Centre de promotion commerciale qui complètera les efforts du Centre CNUCED/GATT en s'intéressant essentiellement, à un premier stade, à la formation du personnel.

39. M. Bhandari tient à appeler l'attention sur un autre domaine qui se prête particulièrement à la coopération régionale et interrégionale: l'industrialisation. Il serait utile que certains pays en voie de développement qui ont acquis une expérience, amère parfois, dans ce domaine viennent en aide aux autres pour leur épargner des erreurs qu'ils ont eux-mêmes commises. L'Inde, la République arabe unie et la Yougoslavie ont déjà décidé de constituer un comité conjoint pour travailler dans cette optique. M. Bhandari espère que les secrétaires exécutifs accorderont à cette forme de coopération l'attention qu'elle mérite.

40. Se référant au projet de résolution révisé, le représentant de l'Inde dit qu'il approuve les objectifs qui y sont énoncés et souhaite que les problèmes de juridiction qui se posent soient aisément résolus.

41. M. HASNAOUI (Maroc) rend hommage aux efforts inlassables que le Secrétaire exécutif de la CEA ne cesse de déployer au service du progrès économique et social

de l'Afrique. Les peuples africains sont plus que jamais conscients de leurs responsabilités et du rôle dynamique qu'ils doivent jouer dans la lutte contre la pauvreté et l'ignorance. C'est dans cet esprit que les quatre pays du Maghreb, qui forment la sous-région d'Afrique du Nord, ont créé un comité permanent consultatif maghrébin, qui a son siège à Tunis et qui est doté de l'autorité et des moyens d'étude voulus pour les aider à prendre des mesures concertées dans des domaines aussi nombreux que divers. Par ailleurs, le Bureau sous-régional de la CEA à Tanger contribue par des recherches et des études à accélérer l'intégration économique de ces pays. La coordination des politiques des pays du Maghreb a été améliorée dans les domaines des transports, des télécommunications, de l'enseignement, de l'uniformisation des législations douanières, des statistiques, de la démographie et de la commercialisation des produits de base, notamment de l'alfa pour lequel un comptoir intermaghrébin a été créé. L'aide du Gouvernement libyen et de l'ONU a permis d'ouvrir récemment à Tripoli un institut industriel dont l'objet est de former des cadres pour l'industrie des pays maghrébins et d'entreprendre des recherches et des études en vue de l'intégration industrielle au niveau de la sous-région d'Afrique du Nord. Par ailleurs, afin d'orienter les investissements futurs pour assurer le développement équilibré de la sous-région, les pays du Maghreb ont entrepris des études de coordination industrielle fondées sur le critère de la dimension du marché et des entreprises. D'autres études sur divers aspects du développement économique sont également effectuées sous les auspices de la CEA. On envisage également de créer au niveau de la sous-région des industries de transformation des produits agricoles et des compagnies multinationales de transports maritimes et aériens.

42. Il serait souhaitable d'accroître les ressources du secrétariat de la CEA afin de lui permettre de mieux répondre aux besoins des Etats africains, sur le plan tant théorique que pratique. Il faudrait également renforcer les bureaux sous-régionaux en y affectant en nombre suffisant des experts hautement qualifiés qui aideraient les gouvernements à fonder leurs décisions sur des données objectives tenant compte des particularités propres à chaque pays de la sous-région. Il va de soi que la coopération entre les différentes sous-régions d'Afrique est essentielle. A cet égard, il y a tout lieu de penser que, sous la direction hautement éclairée de son Secrétaire exécutif, la CEA saura avoir une vision globale du développement de l'Afrique, notamment à l'occasion de la deuxième Décennie du développement.

43. La délégation marocaine appuie le projet de résolution révisé.

44. M. AL-MUTAIR (Koweït) dégage du débat qui vient d'avoir lieu quatre idées maîtresses. La première est qu'une expérience de 20 ans a prouvé que la décentralisation et le régionalisme sont les meilleurs gages de l'efficacité de l'action de l'ONU. La deuxième est la nécessité inéluctable d'une coopération étroite entre les commissions économiques régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, d'une part, et les institutions spécialisées et les

autres organismes de l'ONU d'autre part, coopération qui doit être encouragée et intensifiée. La troisième est que le régionalisme se divise en deux plans sous-régional et inter-régional; en effet, la nature des problèmes d'ordre économique, financier, social et humain varie d'un pays à l'autre d'une même région et la coopération régionale doit donc s'exercer d'abord entre les pays ayant des problèmes analogues; par ailleurs, les différentes régions doivent coopérer entre elles en vue de procéder à un échange d'informations et d'expériences qui ne peut être que fécond. Enfin, la quatrième idée est l'importance du rôle innovateur et coordonnateur du Conseil qui est au centre de l'action entreprise par tous les organismes de l'ONU dans le domaine économique et social.

45. Le Koweït est profondément convaincu de la justesse de ces idées et, refusant d'adopter une attitude de simple spectateur, il s'efforce de les mettre en pratique depuis qu'il participe à la vie internationale. Sur le plan régional, le Koweït a déjà reçu sur son territoire un colloque industriel pour les pays arabes au cours duquel il a fait certaines recommandations qu'il a ensuite mis à exécution après qu'elles eurent été adoptées. Une conférence internationale des industries pétrochimiques aura également lieu à Koweït et un fonds de garantie pour les investissements étrangers dans les pays arabes y a été créé. Le Koweït entretient des relations de coopération avec le PNUD, et un institut de planification économique et sociale pour tous les pays de la région est établi sur son territoire depuis deux ans. Enfin, le Fonds du Koweït pour l'assistance financière octroie à tous les pays voisins, à des conditions très favorables, des prêts auxquels n'est attachée aucune condition politique.

46. Il faut espérer que la volonté des peuples du Moyen-Orient finira par triompher de la situation tragique qui règne dans la région depuis plus d'un an. Cette situation est un défi tant pour les peuples de la région que pour l'ONU. Pour assurer leur développement économique et social, les pays de la région doivent compter avant tout sur les efforts qu'ils sont eux-mêmes disposés à faire, mais il est bien évident qu'ils ne parviendront à rien tant que ne sera pas établie une paix fondée sur le droit et la justice.

47. M. ANDERSON (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) souligne que l'UNESCO entretient depuis de nombreuses années des relations de travail avec les commissions économiques régionales et prend note des domaines où cette collaboration pourra s'étendre, tels qu'ils ressortent des rapports présentés. Il rappelle les conférences organisées par l'UNESCO avec la collaboration des commissions économiques régionales et se réjouit de la coopération étroite qui s'établira avec la CEE pour sa conférence sur la science et la technique. Il signale au Conseil que l'UNESCO a déjà tenu avec la CEA et se prépare à tenir avec la CEE des réunions inter-secretariat qui se révèlent d'une grande utilité pour la coordination des activités. Enfin, il rappelle la collaboration étroite et féconde qui existe entre les différents instituts des commissions et les instituts régionaux de l'UNESCO.

48. M. TONWE (Observateur du Nigéria), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur,

exprime le souhait que les nombreux travaux qu'entreprennent les organismes des Nations Unies en vue du développement économique et social soient moins théoriques et plus concrets. Il est regrettable que la grande majorité des pays industrialisés n'aient pas encore accepté de consacrer 1 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en voie de développement. Il faut espérer que les activités de la CEE auront des effets favorables sur la situation économique internationale et que la CNUCED parviendra à améliorer la situation des échanges internationaux. Il convient de renforcer l'action de l'ONU au niveau régional et sous-régional mais aucune région ne peut progresser si la politique des divers pays qui la composent n'est pas propice aux relations de bon voisinage. A cet égard, M. Tonwe déplore que le représentant de la Tanzanie ait cru bon, à la 1540^e séance, de faire allusion aux problèmes qui se posent actuellement au Nigéria. Le représentant de la Tanzanie a prétendu que ses remarques ne concernaient que les aspects humanitaires de la situation. Or, chacun sait que le Gouvernement nigérien s'efforce précisément de consolider ses structures et ses institutions en vue d'améliorer le sort de la population du pays tout entier, alors que la Tanzanie n'a cessé d'aider les rebelles par tous les moyens, perpétuant ainsi l'état de choses actuel et portant les souffrances de ceux sur lesquels elle prétend s'apitoyer. Le Gouvernement nigérien est le premier à vouloir alléger les souffrances de la population de la région sécessionniste et il a même offert de transporter les secours qui lui sont destinés par les moyens les plus rapides, offre qui a été rejetée par le chef des rebelles. La délégation nigérienne demande à tous les pays qui sympathisent avec les sécessionnistes de persuader ces derniers d'accepter que les secours leur soient envoyés par la voie la plus pratique.

49. M. NYIRABU (République-Unie de Tanzanie) regrette que le représentant du Nigéria ait entamé un débat politique sur une question qui ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil. Il se réserve le droit d'y répondre ultérieurement.

50. Le **PRESIDENT** déclare que le débat général sur le point 14 de l'ordre du jour est terminé. Il invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolution relatifs aux rapports annuels de la CEE, de la CEAE0 et de la CEPAL et présentés par chacune de ces commissions dans la quatrième partie de son rapport.

A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEE (E/4491) est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEAE0 (E/4498) est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEPAL (E/4499) est adopté.

51. Le **PRESIDENT** signale que le rapport de la CEA ne contient aucun projet de résolution à l'intention du Conseil. Il propose donc au Conseil d'adopter le texte ci-après:

« Le Conseil économique et social

« 1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique pour la période du 26 février 1967 au 29 février 1968;

« 2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans le rapport;

« 3. *Approuve* les amendements au mandat et au règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, tels qu'ils figurent dans une note du Secrétaire exécutif aux paragraphes 231 à 235 du rapport annuel. »

A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEA (E/4497) est adopté.

52. Le **PRESIDENT** croit comprendre que le sentiment général est que le projet de résolution révisé soit renvoyé au Comité de coordination avant que le Conseil ne se prononce à son sujet.

Il en est ainsi décidé.

53. M. **BRILLANTES** (Philippines) demande si certaines délégations pourront soumettre au Conseil un projet de résolution relatif au chapitre IV du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs.

54. Le **PRESIDENT** répond que les délégations intéressées auront la possibilité de le faire lorsque le Conseil reprendra l'examen du point 14 après que le Comité de coordination lui aura renvoyé le projet de résolution révisé avec ses observations.

La séance est levée à 18 h 10.